

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Bourg en Bresse publie ci-dessous les données synthétiques en euros relatives à sa situation financière (compte administratif 2019).

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate DGCL, communes de 20 000 à moins de 50 000 hab (comptes de gestion 2017)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 245,95	1 234,00
2	Produit des impositions directes/population	613,40	633,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 451,41	1 415,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	404,42	302,00
5	Encours de dette/population	981,50	1 076,00
6	DGF/population	183,16	198,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	62,43%	61,10%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	93,93%	94,50%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	27,86%	21,40%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	67,62%	76,00%